

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MOSELLE

Juridique-Territoires

Nos Réf. : SH/NO-156.07/2017
Objet : Modification n°3 PLU
Commune : COIN-SUR-SEILLE
Affaire suivie par : S. HISIGER

Siège Social
64 avenue André Malraux
CS 80016
57045 Metz cedex 01
Tél. : 03 87 66 12 30
Fax : 03 87 50 28 67
Correspondant Email :
accueil@moselle.chambagri.fr

MAIRIE
A L'ATTENTION DE MONSIEUR MARC SEIDEL
6 BIS RUE PRINCIPALE
57420 COIN SUR SEILLE

Metz, le 17 juillet 2017

Monsieur le Maire,

Par votre courrier reçu le 13 juillet, vous m'avez transmis le dossier présenté par votre commune pour procéder à la modification n° 3 de son PLU et je vous en remercie.

Le projet concerne des adaptations réglementaires.

Ce dossier n'appelle pas de remarque particulière de notre part.

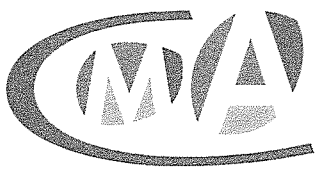
Par conséquent et en vertu de l'article L123-9 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous informer que notre compagnie émet un avis favorable sur ce dossier.

En vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

LE PRESIDENT

Antoine HENRION



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

Direction du Développement Economique

Affaire suivie par : Julien EHRENFELD
Tél. : 03 87 39 32 05 - E-mail : jehrenfeld@cma-moselle.fr

Référence : 2017-63/JE.AB

Monsieur le Maire
Mairie de Coin-sur-Seille
6 bis rue Principale
57420 COIN-SUR-SEILLE

METZ, le 11 AOUT 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

A la lecture de votre projet, les modifications portant sur la nécessité d'éviter la formation de dents creuses inutilisables du fait d'une urbanisation au coup par coup, les modifications apportées n'appellent pas d'observations particulières de la part de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle.

En effet, l'activité artisanale demeure toujours autorisée, à condition qu'elle soit adaptée aux besoins de la vie courante des habitants et au fonctionnement de la zone, et sous réserve de limitations des nuisances potentielles.

Toutefois, nous souhaiterions revenir sur les remarques déjà formulées lors de la modification n°2 de votre PLU du 22/03/2012, concernant les obligations qui incombent aux professionnels au sujet de la grille de parking.

Suite à cette modification, votre PLU oblige tout professionnel à dégager un nombre de place de parking dépendant de sa surface de plancher total, ce qui inclue donc les parties non dédiées à l'accueil de la clientèle (laboratoire et stockage, par exemple).

Nous tenons à vous rappeler l'exemple déjà détaillé dans notre précédent courrier 2012-22/SSC.II : un artisan-commerçant exerçant la profession de boulanger, appréciée dans la catégorie « Commerces » du point de vue de l'urbanisme, décline un projet de 50 m² de surface de vente et 100 m² de laboratoire. Le règlement actuel le contraint à réaliser 5 places de parking (*avant 2012 : 2 places de parking*).

Ce type de projet se retrouverait donc avec des difficultés techniques complémentaires engendrant un surcoût, et dans le cas où il serait impossible d'y répondre, il se verrait imposer une participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Moselle

Cette problématique peut avoir un impact pour nombre d'activités, dont les locaux de production, réserves, etc., entrent alors dans l'analyse des obligations en matière de stationnement.

Conscients de votre volonté de ne pas contraindre davantage les pétitionnaires de votre commune, nous vous demandons de réexaminer cette grille de parking en y rétablissant les justes proportions considérant la véritable portée de l'indexation sur la surface de plancher.

Dans le cadre de cette procédure de modification simplifiée, nous vous saurions gré d'ajouter le présent avis au dossier mis à disposition du public dans votre mairie du 21/08/2017 au 22/09/2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente

Liliane LIND

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MOSELLE

Siège : Pôle des Métiers de Metz - 5 boulevard de la Défense - CP 97803 - 57078 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 39 31 00 - Télécopie : 03 87 62 71 25 - Internet : www.cma-moselle.fr

Toute correspondance est à adresser au Siège.

Pôles des Métiers THIONVILLE - FORBACH / Espaces Conseils à SARREBOURG - SARREGUEMINES
Numéro SIRET : 185 722 048 001 38 - Code APE : 9411 Z - N° d'identification TVA : FR 96 185 722 048



Chambres de Métiers et de l'Artisanat

Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat

Lorraine